

# DAVANTAGE DE PROTECTION POUR LES ÉPARGNANTS

Pour toute information,  
BNP Paribas est à votre disposition :



vosre conseiller



vosre Centre de Relations Clients

0 820 820 001 Service 0,12 € / min.  
+ prix appel



[www.mabanque.bnpparibas](http://www.mabanque.bnpparibas)\*



vosre appli "Mes Comptes"  
smartphones et tablettes

\* Coût de connexion selon vosre opérateur.



BNP Paribas SA au capital de 2 496 865 996 euros - Siège social : 16 bd des Italiens, 75009 Paris, immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris - Identifiant CE FR 76662042449, ORIAS n° 07 022 735 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - Réf : MN21530 - 10/2017 - Document non contractuel. Studio BDDF - Ce document est imprimé sur du papier certifié.



BNP Paribas vous informe sur les apports de la nouvelle directive européenne sur les marchés d'instruments financiers, MIFID II (Markets In Financial Instruments Directive), applicables aux conditions générales des contrats ci-dessous :

- Le Compte d'Instruments Financiers (CIF)
- Le Plan d'Épargne en Actions (PEA)
- Le Plan d'Épargne en Actions Petites et Moyennes Entreprises et Entreprises de Taille Intermédiaire (PEA PME ETI)



## BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change



## BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

## APPLICABLE À COMPTER DU 3 JANVIER 2018,

la nouvelle directive sur les marchés d'instruments financiers, transposée en droit français, impose aux banques de nouvelles obligations, renforçant ainsi la protection des investisseurs.

### ▶ VOUS DÉTENEZ CHEZ BNP PARIBAS :



### ▶ ALORS, TROIS NOUVEAUTÉS VOUS CONCERNENT :

#### 1. LA TRANSPARENCE sur les frais

Avant chaque opération, vous serez systématiquement informé de manière détaillée sur les frais.

Une fois par an, vous recevrez un document intitulé **“récapitulatif annuel des frais sur instruments financiers et services associés”**.

#### 2. LA SÉLECTION des intermédiaires

BNP Paribas prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de la réception transmission de vos ordres, le meilleur résultat possible. Vous pourrez consulter la notice actualisée **“Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres”** dès le 3 janvier 2018 sur le site [mabanque.bnpparibas](http://mabanque.bnpparibas)<sup>(1)</sup> ou en agence.

#### 3. LA FRÉQUENCE des relevés de portefeuille

Les relevés de portefeuille vous seront envoyés à minima trimestriellement.

Vous retrouverez ces trois nouveautés dans la nouvelle convention de Compte d'Instruments Financiers<sup>(2)</sup>.

Pensez à la signer en agence, avant de passer vos prochains ordres. À cette occasion, votre conseiller vous confirmera votre catégorisation conforme à la directive.

(1) Coût selon fournisseur d'accès à Internet. (2) Vous signez également cette convention si vous détenez un PEA ou un PEA PME ETI.